

Date de dépôt: 27 janvier 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le droit au sommeil

Rapport de M. Martin-Paul Broennimann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité la pétition en question lors de 5 séances s'étendant du 27 septembre au 22 novembre 2004.

Elle s'est réunie d'abord sous la présidence de M. Olivier Vaucher et, dès le 22 novembre, sous celle de M. Alain Etienne, les procès-verbaux étant tenus par M. Yves Picino.

La pétition vise un problème récurrent de bruit, de manque de civilité, de petit vandalisme et de détritrus de jeunes s'installant dans le préau de l'école primaire de Sécheron, phénomène accompagné d'un sentiment d'insécurité.

La commission a procédé à l'audition des pétitionnaires.

Audition de M. Saudan accompagné de M^{me} Marguerite Nanche, M^{me} Sylvie Nguyen, M. Stéphane Nguyen et M^{me} Yaowaman Moongkhiang Klang, pétitionnaires habitants de l'avenue Blanc et de la rue Dejean

M. Nguyen explique que l'immeuble habité par les pétitionnaires est entouré de deux écoles. Régulièrement, le soir, un groupe de 5 à 20 personnes se réunit dans le préau de ces écoles. Ce groupe est à l'origine de nuisances comme des tags, du bruit, des hurlements, des bruits de scooters et des bruits

de bouteilles d'alcool cassées. Certains habitants de l'immeuble sont descendus pour se plaindre et ont été très mal accueillis. Lorsque la police est appelée, elle ne vient pas ou sa venue n'a pas d'effet. La pétition a obtenu 70 signatures. Des copies ont été envoyées à de nombreuses personnes comme M^{me} Spoerri et le service des agents municipaux.

M^{me} Nanche reconnaît que la police peut être débordée, mais il y a des flotiers qui pourraient faire le travail. Les nuisances nocturnes ont lieu dans la plus parfaite impunité et les gens du quartier ont peur.

Un commissaire demande si la pétition a été envoyée à la Ville, car ce problème est également de sa compétence. En effet, la Ville peut réagir avec ses policiers municipaux et par la délégation à la jeunesse.

M. Saudan signale avoir envoyé une copie à la Ville de Genève, mais n'avoir pas constaté d'amélioration. Il propose à la commission de lui faire parvenir les réponses des personnes contactées par lettre.

Il constate que les personnes à l'origine des nuisances sont des jeunes et des moins jeunes, dont certains viennent en voiture. Mme Nanche souligne qu'il y a également des personnes très jeunes. Certaines viennent de France, car ils ont des scooters sans plaque. M. Nguyen résume la description du groupe. Il s'agit de jeunes de 15 à 22 ans provenant plutôt du milieu hip-hop.

M. Saudan ajoute que ces personnes ont également cassé sept voitures.

M. Nanche signale que les nuisances étaient tellement nombreuses que le parking souterrain de l'immeuble a été équipé de caméras de sécurité.

Aux questions « les pétitionnaires ont-ils pris contact avec des éducateurs de rue? Y a-t-il une maison de quartier dans le périmètre? », M^{me} Nanche répond négativement.

M. Saudan raconte qu'il a vu des jeunes casser des voitures dans la rue. Il a appelé la police et crié pour faire cesser le saccage. Les jeunes sont alors partis et la police est arrivée trop tard. M^{me} Nanche signale avoir appelé les policiers à plusieurs reprises et qu'ils ne sont jamais venus.

M^{me} Nguyen explique que le fait que les forces de l'ordre n'interviennent jamais donne un sentiment d'impunité aux jeunes qui se réunissent.

M. Nguyen raconte qu'une fois trois agents municipaux se sont rendus sur place et ont parlé aux jeunes. A leur départ, le bruit a repris de plus belle.

A la question pourquoi ce groupe de jeunes reste dans ce préau, M^{me} Nanche explique que le préau est couvert et éclairé. Il y a deux tables de ping-pong et un sol goudronné qui leur convient mieux qu'un parc public.

M. Saudan raconte être descendu une fois pour se plaindre. Il y avait là 17 jeunes. Un de ceux-ci lui a conseillé de partir, mais il ne s'est pas laissé impressionner et les a fait quitter les lieux.

Un commissaire aimerait des informations sur la réponse de M. Hediger. Celui-ci évoque-t-il des pistes ? Des effets sont-ils visibles ? M. Nguyen n'a pu constater aucun changement.

A la demande si des contractuels circulent dans le quartier, M. Saudan répond qu'il y en a beaucoup, mais pas la nuit. Aucun n'est intervenu auprès du groupe de jeunes.

Pendant la période des travaux sur ce dossier, la commission s'est trouvée saisie d'une série d'autres pétitions traitant de problèmes similaires, raison pour laquelle elle décida de procéder à l'ensemble des auditions des pétitionnaires et également de diverses instances compétentes, afin d'avoir une vue globale de la problématique, cela avant de se déterminer sur la présente demande.

Elle a notamment auditionné :

- M. G. Grand, représentant les pétitionnaires de l'immeuble 8, Cité Vieusseux, au sujet des bruits nocturnes ;
- M. Cl. Goldschmid, secrétaire adjoint au secrétariat général du DIP, ainsi que M. M. Dandelot, directeur du service de la gestion, du budget et des ressources financières du DIP, au sujet de la gestion et du contrôle exercés sur les préaux d'école ;
- M. O. Ischer, responsable du « Point » dépendant du DIP, au sujet des travaux tendant à désamorcer des situations conflictuelles ;
- M. F. Schneidegger, secrétaire adjoint du DJPS, au sujet des actions entreprises et méthodes employées par les forces de l'ordre ;
- MM. Fasola et Pahud, îlotiers, au sujet des travaux sur le terrain ;
- M^{me} G. Mottet-Durand, présidente de la Fas'e, et M. U. Lopes du BUPP au sujet des efforts entrepris sur le terrain en vue d'éviter les situations conflictuelles avec les jeunes.

Audition de M. Georges Grand représentant des pétitionnaires de l'immeuble 8, Cité Vieusseux

M. Grand est l'initiateur de la pétition, car il désire s'exprimer au nom des nombreuses personnes plus âgées que lui qui habitent son immeuble. Les habitants ont à se plaindre du bruit et de l'agressivité des personnes qui

passent leurs soirées sous leurs fenêtres. Il réclame l'installation d'un écriteau interdisant de faire du bruit près de son immeuble et de l'EMS contigu.

L'auditionné est âgé de 75 ans, mais il est parmi les plus jeunes de son immeuble. Plus de 30 de ses voisins ont plus de 90 ans. Un groupe d'ivrognes se réunit régulièrement dans le préau de l'école toute proche. Il est descendu une fois pour se plaindre et a reçu des réponses très agressives.

M. Grand signale que la cour en bas de son immeuble fait comme une caisse de résonance. Les personnes ont choisi ce lieu pour se rencontrer alors qu'il y a un parc pas loin. Il ne sait pas si les personnes en question sont les jeunes du quartier. Il explique que le bruit dure depuis des années et va en empirant. Il est très difficile de se reposer, surtout quand il fait chaud. Les jeunes qui se réunissent sous ses fenêtres mènent une vie dissolue et vont se coucher très tard.

Il se souvient que la police est venue une fois, mais que les jeunes sont revenus sur place peu après. Il a téléphoné au 117 et il lui a été répondu que ce n'était pas le rôle de la police. C'est le 117 qui lui a suggéré de faire une pétition.

M. Grand précise qu'il n'y a pas de concierge sur place, mais un service de surveillance sanitaire. Il ne sait pas si la maison de quartier sait qu'il y a des problèmes. Il n'a ni la force, ni l'envie de faire des démarches pour alerter les éducateurs de rue, et souligne que sa revendication consiste à demander l'installation d'un panneau « H ».

A la demande s'il ne serait pas possible de fermer le préau durant la nuit, M. Grand répond qu'il ne pense pas que le préau puisse se fermer. Cependant, cela réglerait le problème de salubrité sur le lieu. En effet, les enseignants doivent ramasser des seringues et beaucoup de saleté tous les matins.

Audition de M. C. Goldschmid, secrétaire adjoint au secrétariat général du DIP, ainsi que M. M. Dandelot, directeur du service de la gestion, du budget et des ressources financières du DIP

M. Goldschmid explique que la pétition ne concerne par le DIP, car il est responsable de ce qui se passe dans les préaux pendant les heures scolaires. En dehors des périodes scolaires, les préaux sont ouverts aux jeunes. La Ville de Genève n'a pas la volonté de fermer les préaux.

M. Dandelot souligne que les préaux sont publics. Ils ne sont pas utilisés que par des bandes de jeunes. Il y a également des parents avec leurs enfants.

Les bâtiments sont également utilisés par le public en dehors des heures scolaires, par des associations par exemple.

Il présente la gestion des situations problématiques, comme lorsqu'un préau est utilisé la nuit et est sale au matin. Il est tout d'abord demandé au concierge de faire un travail supplémentaire pour que le préau soit propre à l'arrivée des élèves. Lorsque le préau est très sale, la Ville engage des équipes de nettoyeurs. Les préaux sont des lieux bien déterminés pour que les élèves n'en sortent pas, mais ils sont ouverts. La population comprend assez bien qu'il ne faut pas entrer dans les écoles pendant les heures scolaires.

M. Goldschmid explique que le DIP a fait une demande et a reçu une autorisation de recevoir des civilistes. Le CEPTA en a déjà accueilli un. Une école primaire va bientôt en accueillir un pour la première fois. Il faut cependant être conscient que les civilistes ne sont pas des surveillants mais des accompagnateurs. De plus, c'est le civiliste qui choisit le lieu où il va faire son service civil.

M. Dandelot précise que le civiliste doit avoir une activité très précise et sous la surveillance d'un responsable. Un engagement la nuit est difficile.

A la question si le concierge remplit une fonction de surveillance, M. Dandelot répond que le concierge doit être présent aux ouvertures et fermetures des bâtiments. Il est également chargé de la surveillance des bâtiments. La tâche de concierge a d'ailleurs été renommée responsable de bâtiment. Cette surveillance est limitée lorsque le concierge n'habite pas sur les lieux.

M. Goldschmid ajoute que le canton demande des logements pour le concierge dans les bâtiments dont il a la charge.

Il explique que le DAEL ou les communes sont propriétaires des bâtiments. Le DIP est responsable de ces bâtiments pendant les horaires scolaires. Il y a de bons contacts entre les nettoyeurs et les directions des écoles. Le DIP n'a jamais eu de problème avec le DAEL et sa division des bâtiments scolaires.

Il pense que les troubles qui ont lieu pendant la nuit dans les préaux peuvent être un problème pour le DIP.

M. Dandelot indique qu'il existe un règlement sur les constructions scolaires et un contrôle sur la construction des jeux des préaux. Il y a donc peu de conflit entre le DAEL et le DIP lors de la construction. Dans le primaire, le DIP doit traiter avec les 45 communes. Cette collaboration se passe de façon fluide.

A la demande si les personnes auditionnées savent ce qui se passe la nuit dans les préaux, M. Goldschmid informe qu'il ne sait pas ce qu'il se passe, car il n'a pas connaissance de rapports sur les activités nocturnes dans les préaux.

M. Dandelot relève qu'il n'y a pas d'information systématique, mais que le département est informé lorsqu'il y a des conséquences pour les enseignants, les enfants ou les parents d'élèves.

Il reconnaît qu'il n'est pas rare d'avoir des plaintes des voisins. Généralement ceux-ci s'adressent à la Ville. Celle-ci réagit généralement avec des mesures éducatives. Cela ne touche pas directement la vie scolaire. Le DIP n'est pas compétent pour agir en dehors des heures scolaires.

M. Goldschmid explique que pour des problèmes spécifiques, une cellule de sécurité a été créée entre le DJPS et le DIP. Il en fait lui-même partie. La cellule souhaite également associer le DAEL à ses travaux. Elle fait actuellement une opération antitag qui a des effets positifs.

Il ajoute que la cellule s'est rencontrée pour définir des mesures de lutte contre le bruit. Elles consistent en un contact plus intense entre les représentants des écoles et d'autres structures comme les autorités de police.

Un commissaire demande ce qui est fait particulièrement pour les jeunes qui se réunissent la nuit par désœuvrement. Il existe des structures qui leur sont destinées mais qui ne sont pas vraiment adaptées.

M. Goldschmid signale qu'il y a une personne de la cellule chargée de faire le lien avec l'Office de la jeunesse. Il estime qu'il est possible d'intervenir auprès des maisons de quartier, mais elles sont de la responsabilité des communes. Les travaux actuels de la cellule se concentrent sur les moyens de mobiliser les acteurs.

Il précise que la cellule existe depuis un an et demi. Elle se réunit à la demande des membres et dispose de sous-groupes pour les questions plus pratiques.

M. Dandelot explique que les concierges sont responsables des bâtiments et du préau. Ils doivent intervenir en cas de problème et peuvent faire appel à la police. Leur cahier des charges prévoit une attention permanente à ce qui se passe dans le périmètre de l'école.

M. Goldschmid signale que les concierges sont présents dans les bâtiments scolaires, mais ils ne font pas des tournées toute la nuit. Il relève que les directions des établissements sont généralement satisfaites des concierges. Les relations avec le DAEL sont bonnes, cependant un rattachement des concierges au DIP pourrait être un avantage.

A la demande qui est responsable des bâtiments pendant la nuit et si le DIP est-il déchargé de sa responsabilité par le DAEL, M. Goldschmid répond que oui. En ce qui concerne une meilleure surveillance des établissements, la question est abordée lors de la construction des bâtiments. Cependant la surveillance vidéo pose un problème du point de vue de la protection de la sphère privée des élèves. Il faut se demander quelle image de l'Etat donnerait une école fermée et surveillée par des caméras. Une meilleure surveillance ne ferait que déplacer les nuisances dues aux jeunes qui se réunissent.

M. Dandelot précise qu'il ne veut pas minimiser le problème des seringues. La solution pratique à ce problème est constituée de trois filtres. Le premier filtre est la brigade de nettoyage, le deuxième la tournée du concierge et le troisième la responsabilité des enseignants. Ces trois filtres semblent fonctionner, car il n'y a plus eu d'alertes concernant des seringues. Actuellement les bâtiments scolaires sont étudiés pour minimiser les zones sombres. Les effets se feront sentir à long terme.

M. Dandelot revient sur l'utilisation du préau qui est faite par les jeunes. Ils n'y viennent pas obligatoirement par désœuvrement, mais aussi pour y faire du basket. Ces jeunes ne doivent pas être privés de cette activité.

M. Goldschmid reconnaît qu'une collaboration avec les ASM, les îlotiers ou la police est possible.

M. Goldschmid précise que le DIP s'occupe d'instruction. Il signale que le représentant du « Point » qui est dans la cellule de sécurité a accès à toutes les compétences. Le DIP essaye de mettre en place un travail qui regroupe tous les acteurs compétents. Il se propose de tirer un bilan avec la cellule de sécurité.

Un commissaire rapporte que dans son quartier, il y a eu des problèmes de bris de verre et de seringues dans un préau. Cela a été suivi d'une campagne d'affichage. A-t-elle eu des effets?

M. Dandelot pense que cette campagne a eu des effets, car il n'a pas reçu d'information concernant des problèmes supplémentaires dans cette école. La population est généralement sensible aux messages de prévention concernant les enfants.

A la demande si des études ont été menées sur les populations qui utilisent les préaux la nuit, M. Goldschmid répond qu'il ne connaît pas d'études de ce genre. Il va se renseigner auprès de M. Ischer qui représente le « Point » dans la cellule de sécurité.

M. Dandelot n'a pas d'information sur les dégâts qui ont lieu dans les écoles, car la Ville les répare très rapidement. Les enseignants n'ont donc pas

le temps de se plaindre au DIP. M. Goldschmid propose de demander un rapport du DAEL sur les dégâts dans les établissements du secondaire.

M. Goldschmid connaît des expériences très positives d'activités organisées en dehors des heures scolaires. Des actions de ce type sont en préparation.

Audition de M. O. Ischer, du « Point »

M. Ischer explique que le « Point » est un groupe de consultants en développement collectif et en gestion de crise. Il offre des ressources en idées et en solutions. Sa première intervention a eu lieu au Parc Geisendorf. Après une année de travail et d'actions, la situation s'est améliorée. Il a été possible d'obtenir une certaine tolérance entre les adversaires. La situation est aujourd'hui supportable. Le « Point » est également intervenu dans des préaux aux Vollandes et aux Eaux-Vives. Des solutions originales ont été trouvées.

Il donne l'exemple du parc du Tibet à Bernex. Des groupes de jeunes s'y réunissent régulièrement et les voisins n'en pouvaient plus. Le but de l'intervention du « Point » est de permettre une cohabitation entre les acteurs. En cas d'échec de la cohabitation, le problème est déplacé pour donner un répit aux voisins. Le fait de déplacer le problème n'apporte qu'une solution locale. Une autre solution a été de créer un bus de proximité qui aille où sont les jeunes et permette de se mêler à leurs activités. Le but est de sensibiliser les jeunes au problème du bruit et d'éviter le rejet par les voisins. Il faut faire naître la tolérance et un respect mutuel.

M. Ischer explique que le bus a été organisé par tous les intervenants de la zone. L'idée est d'être capable d'atteindre les jeunes où ils sont et de savoir qui ils sont et ce qu'ils font. Le « Point » est parfois confronté à un problème de désinsertion. Pour être dehors à trois heures du matin, il ne faut rien faire pendant la journée. Cette situation nécessite un encadrement social, éducatif et des ressources. Le but est d'offrir un suivi le lendemain pour réinsérer les jeunes dans un horaire de jour. Les actions entreprises la nuit sont plutôt une gestion de crise. Il est indispensable de construire quelque chose à froid le lendemain.

L'auditionné constate qu'il y a une grande diversité de public. Pour garantir l'exactitude des informations, il ne parlera que de ceux qu'il a connus lui-même et pas de ceux dont il a entendu parler. Un premier type de public correspond à des jeunes qui jouent le soir. Ce sont des sportifs qui ne sont pas dans une situation difficile. La solution dans ce cas est de trouver une activité à un autre endroit et de les déplacer. Le second type de public correspond aux

consommateurs de substances (cannabis, alcool...). Il est difficile de connaître l'origine du problème entre le social, la personne et le produit. Il est difficile de savoir s'il y a un lien entre les deux groupes et si des passages se font entre ceux-ci.

Il ajoute qu'un groupe correspond aussi aux jeunes qui ont vécu une cassure, comme une rupture des parents. Ce sont des jeunes avec parfois des difficultés relationnelles et financières. Le dernier groupe est composé des fruits de la migration mal faite. Les jeunes qui arrivent en Suisse sans aucune attache finissent dans la délinquance et font ce qu'ils peuvent. Une solution serait de leur proposer autre chose dès leur arrivée pour les empêcher d'entrer dans le trafic de drogue. Le fait de supprimer ce dernier groupe n'offrirait pas de solution pour les autres groupes.

M. Ischer travaille dans le domaine depuis 20 ou 25 ans. Il n'a pas vu de révolution, mais le problème est moins caché et les jeunes sont plus nombreux. Les profils, eux, restent stables.

Un commissaire constate que le dialogue entre les jeunes et les personnes plus âgées est rompu. Il n'y a plus de hiérarchie du respect. Le lien n'est pas rompu que le soir. Quelle est la solution?

M. Ischer reconnaît qu'il s'agit d'un point important. Au début de leur action, les intervenants avaient peur de l'accueil des jeunes. Leur venue aurait pu provoquer des réactions agressives. A la surprise de chacun, l'accueil a été plutôt chaleureux. Les adultes ont perdu le mode de communication avec les jeunes et cette communication manque aux jeunes.

Un commissaire relève qu'on entend toujours parler de pathologie de la jeunesse. Certains jeunes vont bien et ont juste besoin de se regrouper. C'est la société qui les entoure qui va mal. Tous les jeunes sont mis dans le même panier. Que faire pour que la société accepte les jeunes?

M. Ischer précise que les jeunes qui sont dehors à 3 heures du matin ne jouent plus. Les jeunes qui jouent ne posent pas un problème de pathologie, il s'agit juste d'un problème d'organisation de l'espace pour éviter le bruit. Les solutions pour éviter les problèmes de bruit avec les jeunes qui veulent jouer sont l'organisation d'activités et l'ouverture de lieux adéquats. Le sport est également une solution pour ceux qui ont des problèmes. Il faut ouvrir des espaces aux jeunes.

Il a entendu parler de problèmes à Vieuxseux, mais son intervention n'a pas été demandée. Le but du « Point » est de mettre en place une équipe d'action composée des personnes efficaces. Dans le cas du bus, une équipe a été créée avec les communes et une association a pris le relais. Ce modèle a été appliqué pour de nombreux cas.

Aux questions, « Quel est l'âge moyen des jeunes ? » et « Un contact a-t-il été créé avec les parents ? », M. Ischer signale que si un mineur est dehors jusqu'à trois heures du matin, cela dénote un gros problème d'encadrement. Dans ce cas, il faut une intervention des milieux spécialisés. Pour les majeurs, il arrive que les parents profitent de l'arrivée dans l'âge adulte de leurs enfants pour se désengager. Quand ils ont plus de 20 ans, les jeunes sont désinsérés. Les mineurs sont minoritaires, la majorité a entre 18 et 20 ans. S'ils ne sont pas aidés, les jeunes risquent de finir à l'AI après une succession d'échecs.

En ce qui concerne les horaires des travailleurs de rue, M. Ischer reconnaît que dans le passé l'aide aux jeunes prenait fin à 18 h ou 20 h. Aujourd'hui une réflexion porte sur la nuit et le week-end. Il faut repenser l'encadrement social. Les interventions de nuit sont très limitées, car il est difficile de parler avec quelqu'un qui est saoul. Il est cependant toujours possible de prendre rendez-vous.

M. Ischer pense que le travail social réalisé la nuit va produire des effets. Le monde social va s'organiser. Pour avoir une réflexion complète sur le problème il est intéressant d'entendre la FAS'e et la délégation à la jeunesse.

Audition de M. F. Schneidegger, secrétaire adjoint du DJPS

L'auditionné informe que la police est intervenue 11 fois à la demande des habitants de Vieusseux, le problème étant connu par la police. Il est persuadé du bien-fondé des plaintes, les habitants n'étant pas des hypersensibles. Chaque plainte est enregistrée pour un suivi et l'identité des jeunes est relevée. Il s'agit d'adolescents mineurs du quartier. Les interventions ont lieu après minuit et les mineurs sont ramenés à la maison systématiquement.

A son avis, la répression n'est pas la solution, car le problème a plusieurs origines. Un premier problème provient de la conception de la cité Vieusseux au niveau phonique. La régie prévoit la mise en place d'aménagements pour améliorer le bruit et la sécurité. Les jeunes sont à l'origine de bruits et d'incivilités. Le problème se retrouve dans d'autres préaux de la Ville de Genève.

Un groupe de travail a été constitué sur le thème du bruit et de l'incivilité. Il comprend la régie, une société de sécurité, les ASM, les îlotiers de la Servette, les travailleurs sociaux hors murs, la délégation à la jeunesse, le pasteur du lieu et un responsable du centre de jeunesse des Franchises. Une salle sera ouverte prochainement pour accueillir les jeunes. Le groupe n'a pas pour mission de remplacer la police, et le poste de la Servette intervient

même la nuit. Il est rare que la police soit une solution satisfaisante, et si un problème est récurrent, la police va informer les partenaires du groupe. Il ne s'agit pas d'une déresponsabilisation de la police, mais plutôt d'une position de modestie qui permet de déléguer.

Audition de MM. Fasola et Pahud, îlotiers

M. Fasola explique qu'il fait partie d'une commission nommée ICAE. Ces séances permettent la rencontre des îlotiers, des ASM, des gardes de l'environnement, des douaniers et de représentants de la Ville. Le but de cette commission est d'établir des contacts. La question du bruit n'est pas traitée spécifiquement, cependant elle fait l'objet de rapports réguliers. Les jeunes posent problème près des écoles dans toutes les communes, mais le problème est plus aigu en ville, car les habitations sont plus rapprochées.

M. Pahud est îlotier depuis 1998, il travaille au poste de la Servette depuis 1988. Il connaît bien le quartier dans son ensemble mais va concentrer sa présentation sur la cité Vieusseux. Cette cité regroupe deux écoles avec préau ouvert, cela attire les groupes de jeunes. Le secteur de la Servette dans son ensemble regroupe 33 écoles. Cela explique pourquoi, parfois, la police n'a pas le temps d'intervenir. Selon ses recherches sur Vieusseux, 12 plaintes ont été communiquées à la police. Lors de ses 8 interventions elle n'a rien trouvé, et dans les autres cas la police a vu les jeunes se disperser, ou le bruit provenait d'autres personnes ou d'une fête. Le problème du bruit est en partie causé par la configuration des lieux.

M. Pahud fait partie de la commission qui s'occupe des problèmes dans la cité. Il travaille avec la société coopérative d'habitation, les ASM, les éducateurs hors murs, le pasteur, le centre de loisirs des Franchises et les habitants. La commission cherche des solutions pour occuper les jeunes. Un local a été mis à leur disposition en échange d'un projet pour le lieu. Cette tentative est un échec, car aucun projet n'a été mis en place par les jeunes. Le lieu n'attire pas les jeunes, car il est non-fumeur et sans alcool. Certains jeunes de la cité sont régulièrement confrontés à la police. Ce sont eux qui attirent d'autres jeunes. En cas de plainte, la police intervient et ne peut que constater que tout est calme. Lorsqu'il y a des jeunes, leur identité est relevée. Il leur est alors demandé de nettoyer les lieux avant le lendemain, ce qu'ils font, mais c'est très rare.

Quand un îlotier trouve une personne qui se pique dans une allée, il lui demande généralement pourquoi elle ne va pas au lieu d'injection. Les réponses sont toujours les mêmes. Les horaires sont insuffisants ou elles ont été exclues du local pour avoir fait un scandale. Les personnes dépendantes à

la cocaïne doivent se faire des injections 20 à 30 fois par jour. Ils n'ont donc pas le temps de retourner à la maison après avoir acheté leur dose. Les contraventions n'ont pas d'effet sur ces gens. La seule solution est de les chasser pour éviter un phénomène de concentration.

Il est rappelé que le pétitionnaire concernant le bruit à Vieusseux a appelé le 117 qui lui a conseillé de faire une pétition. M. Pahud précise que le 117 est réservé aux urgences et que le bruit n'est pas une urgence en comparaison avec les autres événements qui ont lieu la nuit. Les personnes qui répondent au 117 proposent parfois de faire une pétition, car elles se sentent impuissantes. Cette démarche n'est pas systématique.

En ce qui concerne les effectifs et les horaires des ASM, M. Pahud explique qu'il y a une équipe de deux ASM pour toute la ville qui fait une tournée jusqu'à 23 h. Ils sont chargés de fermer les parcs. En ce qui concerne les îlotiers dans les postes, il y en a deux à la Servette avec des horaires de 40 heures par semaine. Ces horaires sont adaptés en fonction des besoins, mais il n'y a normalement pas de service de nuit.

M. Fasola précise qu'il y a deux îlotiers par poste en ville et un dans les petits postes. Il explique que les îlotiers sont remplacés par une patrouille classique. Les îlotiers ne travaillent pas le week-end tout comme les ASM.

M. Pahud signale que les ASM n'ont pas les mêmes prérogatives que la police pour les tâches de contrôle. Ils sont beaucoup plus limités que la police. Les jeunes connaissent les prérogatives de la police et des ASM et leur comportement change en conséquence.

Il explique que les jeunes posent problème, car ils n'ont pas de limites. Il est difficile de dire s'ils vont à l'école. Les toxicomanes ne pensent qu'à trouver leur dose. Les sans-domicile-fixe ne posent pas trop de problèmes. Les problématiques sont très hétérogènes. Il n'est pas possible de trouver une solution unique.

M. Pahud reconnaît qu'un groupe de jeunes peut faire peur et qu'il y a de l'incivilité de leur part. Par contre, il y a très peu de passages à une agression physique. Depuis le début de l'année, il y a eu dans la cité une seule agression et c'était entre jeunes. Les personnes âgées appellent peu la police, car elles ont peur de déranger. Par contre, lors des tournées à pied, les personnes âgées abordent souvent les îlotiers pour leur raconter leurs problèmes.

Il confirme que le poste de la Servette est ouvert de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30. Une personne est responsable de l'accueil pendant les heures d'ouverture. Cependant, l'activité à l'intérieur du poste est constante. Si le poste est vide, parce que tous les effectifs sont en patrouille, les appels sont déviés vers la centrale. Le quartier de la Servette regroupe 70 000 personnes

et compte 290 bistrotts. Une personne est responsable spécifiquement des établissements publics. Les îlotiers ne s'en occupent pas et les policiers ne sont pas assez nombreux pour faire la fermeture des établissements publics.

M. Fasola ne voit pas de solution globale. Il existe différentes expériences dans les quartiers. Le contrat de quartier du Lignon, par exemple, est un échec. Les îlotiers sont face à un problème de société, un manque d'éducation des enfants. Il n'y a plus de respect de la police. Lorsque les jeunes se font arrêter, c'est qu'ils sont déjà allés très loin.

M. Fasola explique que la charge administrative dépend de la période. Il y a des semaines où il est difficile de se rendre sur le terrain. Le travail administratif consiste aussi à organiser le travail sur le terrain. Un report sur du personnel administratif serait bien accueilli.

Audition de M^{me} Geneviève Mottet-Durand, présidente de la FAS'e (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et de M. Umberto Lopes du BUPP (Bus prévention parcs)

M^{me} Mottet-Durand relève que les pétitions traitées par la commission concernent la Ville de Genève. Il faut préciser que les éducateurs hors murs de la Ville ne dépendent pas de la FAS'e, les structures étant différentes. M. Lopes travaille à 100% pour le BUPP, ce bus créé pour des jeunes qui n'étaient pas rattachés à une structure. Le projet trouve son origine dans le regroupement des communes qui se trouvent sur l'axe de la route de Chancy. La solution qu'elles ont trouvée est de créer des contacts et un réseau.

M. Lopes travaille au BUPP depuis 1999. La région sur laquelle il travaille regroupe de nombreuses écoles. Les problèmes sont d'abord apparus dans les préaux avec des réactions des concierges. Un bus a été créé pour aller sur place. Le BUPP tourne l'après-midi et surtout le soir, son but étant de créer des liens et de faire sortir les jeunes de l'anonymat. Par la suite, les jeunes et les personnes qui se plaignent sont présentés pour qu'ils apprennent à collaborer. Les communes essayent ainsi de recréer un esprit de village qui s'est perdu. Un travail est aussi réalisé avec les ASM.

M. Lopes explique qu'il tente d'accompagner les jeunes dans un projet de vie et de les sensibiliser au civisme. Son deuxième mandat est de faire de la médiation entre les jeunes et les plaignants. Les jeunes qui ont des problèmes plus importants sont reçus dans les bureaux du BUPP pendant la journée. Suivant les problèmes, ils sont orientés vers des spécialistes. M. Lopes essaye d'avoir un référent dans chaque institution sociale du canton. Il fait environ 10 entretiens par semaine. Il constate une augmentation des problèmes avec les filles. Elles sortent moins, mais celles qui sortent vont plus loin que les

garçons. M. Lopes a une formation socioculturelle. Il essaye de valoriser les talents des jeunes qu'il rencontre.

M. Lopes voit beaucoup de jeunes qui ont échappé au système social. Ceux qui ont plus de 15 ans sont sortis de l'école obligatoire. L'arrivée des HES fait qu'il y a plus de personnes en rupture. Huit des jeunes dont il s'occupe sur dix ont connu une rupture scolaire et beaucoup font plusieurs formations qu'ils ne terminent pas. Les jeunes sont souvent issus d'une famille monoparentale. Il leur manque l'autorité du père et ils sont à la recherche de cadres.

M^{me} Mottet-Durand explique que de plus en plus de jeunes adultes ont besoin de soutien, ce qui sort du cadre de la FAS'e. Il faudrait au minimum trois postes pour aider ces jeunes adultes qui n'ont rien à faire. Il faut tenir compte du fait que les gens ne vont pas demander de l'aide. C'est pour cela qu'il faut les trouver avec des éducateurs hors murs.

M. Lopes estime que les jeunes adultes sont souvent des cas plus graves. Alors que les adolescents peuvent être orientés vers la bonne personne, pour les adultes, il y a une combinaison de beaucoup de problèmes différents. Il faudrait les orienter vers de nombreuses personnes. Souvent les personnes s'accrochent au personnel du BUPP, car ce sont les seuls qu'ils voient. Il faut alors leur donner des devoirs à faire pour qu'ils reprennent leur vie en main.

En ce qui concerne la formation de groupements identitaires, il en a vu le début il y a deux ans. Il a des liens avec des skins identitaires, car il les connaît depuis longtemps. Il est plus question d'affrontement entre les jeunes de la ville et de la campagne. Il y a une trentaine de skins identitaires à Bernex et Confignon, qui ont des codes très spéciaux. Le mouvement identitaire vient de France. Il est proeuropéen, dans la perspective de l'Europe de l'Ouest. Ils sont opposés à la démocratie et ont pour modèle Mussolini. Ils votent UDC, car ce sont les moins pires. Il y a un noyau de skins identitaires en 3^e et 4^e du collège de Saussure. Ils font partie de la frange intellectuelle du mouvement. Le mouvement skin peut se diviser en deux cercles. Le premier cercle est composé des jeunes en « Bombers » noirs avec des lacets blancs symbolisant la supériorité de la race blanche. Ces skins se nomment « Blood and Honor » et ont une philosophie basée sur les trois B (Bière, Baston, Baise).

Ils peuvent être vus dans les rangs des supporters des matches de football ou de hockey. Le second cercle est composé des identitaires. Ils sont anti-alcool et homophobes. Ils ont commencé par nettoyer le secteur de la gare routière de la prostitution masculine. Ils ont l'intention maintenant de s'attaquer aux étrangers dealers de drogue. De manière générale, ils sont

contre les étrangers qui « foutent la merde ». Les deux cercles sont très différents.

M. Lopes estime que beaucoup de résultats ont été obtenus grâce à une meilleure collaboration. Il est normal que, après un certain stade, la répression soit utilisée. Il n'y a pas plus de violence qu'avant, mais le degré de violence a augmenté. Les jeunes n'ont plus peur de rien. La création d'un lien est parfois plus efficace que l'intervention de la police. Les jeunes ont parfois peur de décevoir l'éducateur qui s'occupe d'eux. Le BUPP distribue du thé froid, ce qui permet de créer un lien, mais montre aussi qu'il est possible de se passer d'alcool. Lorsque M. Lopes se trouve face à de la violence, il connaît les protagonistes et arrive à des résultats.

Il ajoute que les éducateurs hors murs ont aussi le mandat de transmettre les demandes des jeunes aux politiciens. Cela a permis l'ouverture de lieux pour les jeunes. Les éducateurs essaient aussi de recréer un rapport intergénérationnel. Ils organisent même des petits boulots qui aident les jeunes, comme aller faire les courses pour une personne âgée. Cela permet de recréer la confiance entre les générations et de restaurer un esprit de village.

Il précise que les identitaires ne sont pas racistes. Ils n'aiment pas les étrangers « qui foutent la merde ». En ce qui concerne les « Blood and Honor », il a très peu de contacts. Il est très difficile de faire un inventaire des groupes de jeunes. Il existe plus de 12 groupes très cloisonnés avec leurs propres codes. La mode joue également un rôle important pour se différencier entre groupes.

M. Lopes estime qu'il en faudrait plusieurs. Le BUPP occupe aujourd'hui trois animateurs et trois moniteurs. C'est une bonne expérience qui offre de bons résultats. Les jeunes qui vont bien viennent également au bus demander des conseils pour des questions comme des bourses d'étude. Le bus est une solution intéressante, car il est identifiable. Les jeunes sortent de leur cachette quand ils voient le bus.

Discussion

Les auditions ont permis de constater une augmentation de l'incivilité et d'un sentiment d'insécurité parmi la population.

La commission a reçu des rapports d'actions sectorielles, les mêmes acteurs n'étant pas présents partout. Il est difficile d'avoir une idée précise de la coordination des efforts, du nombre d'intervenants et du budget de l'action globale entreprise.

Les commissaires estiment nécessaire le renforcement de la notion de police de proximité par opposition à une police d'intervention. Cela implique une plus grande présence de la police sur le terrain et un accès plus aisé à celle-ci pour la population.

Ils ont pris note de l'existence de certains instruments de coordination des efforts mis en place par les autorités (plateforme d'information interdépartementale, commission de coordination, groupes de travail). Ils estiment cependant que celle-ci devrait être clarifiée et renforcée.

Il est procédé à un tour de table.

Les libéraux sont en faveur d'un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Les démocrates-chrétiens sont en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat. Le rapport doit demander une réflexion du Conseil d'Etat sur la mise en place d'éducateurs de rue et de BUPP en ville. La prévention doit être préférée à la répression. Les résultats obtenus à Bernex avec le BUPP sont étonnants.

Les radicaux sont également en faveur du renvoi au Conseil d'Etat. Il serait positif que le rapport fasse des propositions claires.

Les Verts sont pour un renvoi au Conseil d'Etat. La commission doit être très attentive à ne pas banaliser les problèmes des pétitionnaires. Le Conseil d'Etat répond parfois de façon légère qui peut paraître méprisante aux pétitionnaires.

Les socialistes sont pour un renvoi au Conseil d'Etat.

L'AdG est également pour un renvoi au Conseil d'Etat. Les positions prises lors du tour de table sont conformes à celles prises lors d'un tour de table précédent. La commission fait preuve de cohérence.

Vote

Le renvoi de la pétition 1486 au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Conclusion et recommandation

La commission recommande au Grand Conseil le renvoi de la pétition 1486 au Conseil d'Etat, avec la demande de renforcer le concept de police de proximité, de développer les différents efforts dans la lutte contre l'incivilité, le bruit, les nuisances et le petit vandalisme dans les quartiers, et de clarifier et améliorer leur coordination.

Pétition (1486)

pour le droit au sommeil

Les beaux jours revenant, un problème récurrent se présente, comme chaque année : un groupe de jeunes s'installe régulièrement devant et dans le préau de l'Ecole primaire de Sécheron, av. de France 15, en soirée et jusque tard dans la nuit. Du fait du manque total de civilité de ces jeunes (circulation intempestive et répétée en scooter, cris stridents dus à l'état aviné des intéressés, radio-CD avec musique assourdissante et partie de football avec les canettes de bière), le sommeil des habitants est gravement perturbé.

Le lendemain, les lieux (dans le préau et sur la voie publique adjacente) portent la trace des « festivités » de la veille :

Canettes vides, papiers divers, débris de verre, préservatifs, urine, graffitis obscènes et actes de vandalisme.

A plusieurs reprises, des habitants sont descendus pour demander un peu de calme avec pour résultat de se faire menacer verbalement. En plus nous constatons diverses déprédations sur les véhicules garés dans le secteur. A plusieurs reprises la police, avertie, est intervenue mais le problème perdure.

Nous savons que ces faits ne sont pas limités à notre secteur et qu'un traitement ponctuel ne fera que déplacer les nuisances, c'est pourquoi nous nous adressons au Grand Conseil pour que cette question soit traitée d'une façon globale afin d'éviter le développement d'une jeunesse délinquante, l'escalade de la violence et l'augmentation de l'insécurité.

Quelle que soit la solution retenue par les autorités, nous souhaitons vivement que les habitants de notre quartier retrouvent une quiétude nocturne à laquelle ils ont droit et que les élèves puissent venir dans une école dont les abords ne soient pas souillés.

N.B. : 79 signatures

Habitants de l'avenue Blanc et de la rue Dejean

p.a. Bernard Saudan et Stefan Nguyen

Avenue Blanc 12

1202 Genève

Yves et Ruth Parade

Rue Dejean 3

1202 Genève